

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 001/2021

La Délégation Syndicale de l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu suit avec une attention soutenue les démarches menées par les délégués des Députés provinciaux de la République Démocratique du Congo auprès du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en vue du paiement de leurs arriérés de plus de Dix (10) mois de rétrocessions aux Assemblées provinciales ainsi qu'aux Gouvernements provinciaux de la RDC. Chose dont elle salue, remercie et encourage.

Se joignant à ces Députés provinciaux qui revendiquent leurs droits légitimes, la Délégation Syndicale de l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu informe l'opinion tant nationale qu'internationale, et met à témoin le Président de la République Démocratique du Congo, Chef de l'Etat et Garant du bon fonctionnement des Institutions politiques, que cette manière de gérer les Provinces ne contribue pas à l'émergence de la Démocratie en RDC.

A cet effet, elle demande au Gouvernement central d'être fidèle aux promesses tenues aux délégués des Députés provinciaux de la RDC en date du 14 janvier 2021 à l'Hôtel du Gouvernement à Kinshasa/Gombe.

Elle rappelle que les rétrocessions du Gouvernement central payées depuis 2015 jusqu'à ce jour au taux budgétaire de 926 FC le dollar américain couvrent, outre les fonctionnements des Institutions, la paie des émoluments des Députés provinciaux, des primes des personnels politique et administratif ainsi que des éléments de la Police Nationale Congolaise chargés de sécuriser les Institutions provinciales.

Délégation Syndicale de l'Assemblée provinciale du Nord - Kivu

Tél. : +243(0)970314366 +243(0)815105072 +243(0)853732641

e-mail : syndicat.assprov.nk@gmail.com

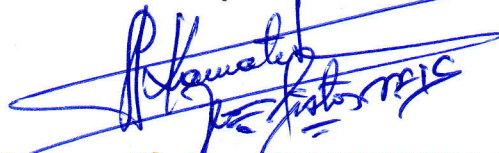
assprovnordkivu@yahoo.fr

Adresse : Bâtiment Hôtel Fleur de Lys situé sur l'Avenue de la Paix, N° 223, Q. Himbi, Commune de Goma

Dans l'espoir que ce cri d'alarme des Assemblées provinciales de la RDC trouvera une suite favorable, la Délégation Syndicale de l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu rassure l'opinion tant nationale qu'internationale et toutes les Institutions politiques de la RDC que la grève projetée pour la Session Ordinaire de Mars 2021, faute de non-paiement de leurs arriérés de rétrocessions, n'aura plus la raison d'avoir lieu.

Fait à Goma, le 15 janvier 2021

Pour la Délégation Syndicale de
l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu,



Jean – Fiston KAMATE WA KAMATE

Délégué Syndical Principal

C.c. :

- ***Honorable Président de l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu ;***
- ***Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Nord-Kivu ;***
- ***Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu ;***
- ***Directeur de l'Administration de l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu ;***
- ***Président de l'Intersyndical Provincial du Nord-Kivu.***

Délégation Syndicale de l'Assemblée provinciale du Nord – Kivu

Tél. : +243(0)970314366 +243(0)815105072 +243(0)853732641

e-mail : syndicat.assprov.nk@gmail.com

assprovnordkivu@yahoo.fr

Adresse : Bâtiment Hôtel Fleur de Lys situé sur l'Avenue de la Paix, N° 223, Q. Himbi, Commune de Goma